

La FCNC nomme l'administrateur de la traçabilité des chèvres

Le 6 mars 2017 – Armstrong (C.-B.) – La Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC) est heureuse d'annoncer la conclusion d'une entente avec l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB). L'entente fait en sorte que l'ACIB sera l'administrateur officiel de la base de données pour la traçabilité des chèvres.

« La FCNC est heureuse de nommer l'ACIB comme administrateur de la traçabilité pour les éleveurs de chèvres, annonce Linda Underwood, présidente de la FCNC. Nous avons hâte de continuer à faire avancer les préparatifs en matière de traçabilité pour le secteur caprin et à maintenir l'élan positif que la FCNC et l'ACIB ont créé jusqu'à présent. »

La FCNC a reçu du financement dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 du gouvernement fédéral pour préparer le secteur en vue de la réglementation attendue sur l'identification et la traçabilité. La désignation d'un administrateur de la base de données pour une espèce d'élevage est un élément majeur de ces préparatifs. Les éleveurs de chèvres achèteront des étiquettes par l'entremise de l'ACIB et déclareront les déplacements dans la base de données de l'ACIB, soit le Système canadien de traçabilité du bétail (SCTB). En tant qu'un des deux administrateurs officiels de la traçabilité au Canada, l'ACIB a déjà une entente avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans le cadre de laquelle l'ACIB recueille les données exigées en vertu de la Partie XV du *Règlement sur la santé des animaux* concernant les bovins, les moutons et les bisons. Le Conseil canadien du porc, qui gère PorcTracé, est l'autre administrateur reconnu et est responsable de la collecte de données sur les porcs et les sangliers d'élevage en vertu de la Partie XV.

La réglementation sur la traçabilité ne devrait pas entrer en vigueur avant 2018, mais on encourage les éleveurs de chèvres à communiquer dès maintenant avec l'ACIB et à créer un compte. Les producteurs n'ont pas besoin de créer un nouveau compte s'ils ont déjà un compte avec l'ACIB pour les bovins, les moutons et les bisons. Ces producteurs n'ont pas à communiquer avec l'ACIB, mais ils doivent s'assurer que leur compte inclut les chèvres.

La FCNC travaille également à la sélection des étiquettes et des bagues de pattes qui seront les identifiants de chèvres officiels approuvés par l'ACIA. On s'attend à ce qu'ils puissent être achetés auprès de l'ACIB bien avant l'entrée en vigueur de la réglementation en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*.

Les éleveurs de chèvres qui souhaitent obtenir plus d'information peuvent consulter le site Web de la FCNC à l'adresse www.cangoats.com/fr. Pour créer un compte auprès de l'ACIB, veuillez composer le 1-877-909-2333.

Personne-ressource :



Lorraine Stevenson-Hall

Gestionnaire du projet de traçabilité, FCNC

info@cangoats.com

1-888-839-4271